



NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires tant en ce qui concerne les dimensions (côtes et surfaces) que l'équipement. Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations, s'ils sont matérialisés, ainsi que l'emplacement des équipements, sont figurés à titre indicatif. L'équipement électroménager et mobilier indiqué sur le plan n'est pas fourni sauf disposition contraire dans la notice descriptive.